



CDE Haute-Savoie

Fédération Française d'Equitation

## **TROPHEE CSO DE HAUTE-SAVOIE**

### **REGLEMENT 2012**

Le Comité Départemental d'Equitation de Haute-Savoie organise un Trophée Départemental de Sauts d'Obstacles, pour les cavalières et cavaliers ayant une licence Club au titre de l'année 2012 délivrée par un club CLAF, CLAG, ORAG ou ORAF, affilié à la FFE et situé dans le département de la Haute-Savoie.

Chaque club organisateur ne pourra prétendre qu'à deux journées de concours club et/ou deux journées de concours poney comptant pour le trophée réparties sur les 2 demi-saison. Il devra en faire l'annonce lors de la mise en place du calendrier départemental.

Ce challenge s'appuiera sur les épreuves Club 1 (Trophée Compétition) ; Club 2 (Trophée Jeunes Espoirs) ; Club 3 (Trophée Initiation) ; Poney 2 (Trophée Compétition Poneys II) ; Poney 3 (Trophée Compétition Poneys I) ; Poney 4 (Trophée Jeunes Espoirs Poneys) ; Poney 5 (Trophée Initiation Poneys) courues dans le département de la Haute-Savoie et fixé par le calendrier qui est édité par le CDE avant le début de la saison de concours. L'organisation des finales Trophée sera conditionnée par le nombre de participants dans chaque catégorie, le CDE se réservant le droit de ne pas organiser l'une de ces finales.

Pour se qualifier à la finale du Trophée CSO, les cavaliers devront participer à 2 épreuves hunter. (Selon le paragraphe : Niveau de qualification pour la Finale)

**Les organisateurs de concours qualificatifs devront respecter « la Charte de l'organisateur » éditée par le CDE 74.**

#### **1. Computer list, calcul des points :**

Une computer-liste sera tenue à jour et diffusée sur le site Internet ([www.equitation74.com](http://www.equitation74.com)) à la suite de chaque concours club du département de la Haute-Savoie, **après publication des résultats par le SIF.**

Le CDE attribuera des points de qualification aux cavaliers classés par le SIF selon le principe suivant :

Chaque cavalier ayant terminé l'épreuve (cavaliers éliminés ou ayant abandonnés étant donc exclus) se voit attribuer des points selon le principe suivant : le dernier cavalier ayant terminé l'épreuve reçoit 1 point, l'avant-dernier 2 points et ainsi de suite. Les points acquis

par des cavaliers non - licenciés en Haute-Savoie ne sont pas redistribués et en cas de classements multiples, seul le meilleur sera pris en compte.

**Période de qualification :** Les points seront pris en compte dès le lendemain de la finale Trophée 2011 et jusqu'à 15 jours avant la suivante.

Le club d'origine du cavalier sera obligatoirement celui de la prise de licence.

## **2. Service Médical :**

Le règlement CSO Club 2012 ne prévoit pas la présence obligatoire du médecin sur le terrain. Toutefois, le CDE invite les organisateurs de Concours Club à prévoir un médecin sur le terrain pendant la durée des épreuves.

## **3. Finale :**

La Finale Trophée de Haute-Savoie sera organisée par le CDE à la fin de chaque année scolaire (fin juin).

Chaque cavalier qualifié recevra une convocation par l'intermédiaire de son club d'appartenance avec tous les renseignements nécessaires.

### **Organisation des finales :**

- **Le comité départemental est l'organisateur : Il perçoit les engagements. A sa charge les prix, cadeaux et le personnel technique (officiels de compétition, chronométrage, ...).**
- **L'organisateur qui accueille les finales, met à disposition le site et le matériel (parc d'obstacles, tracteur, personnel,..) nécessaire au bon déroulement des journées. En échange, il perçoit le bénéfice de la restauration et la buvette.**
- **Les clubs du département sont invités à participer « activement » à la préparation et au déroulement des finales (matériel et personnel).**

### **Niveau de qualification pour la Finale :**

Pour se qualifier, les cavaliers devront participer sans élimination à 2 épreuves Hunter. A charge aux cavaliers ou aux clubs de fournir à la commission CSO, le protocole de résultat pour validation (éventuellement une feuille regroupant les cavaliers d'un même club signée par le président du jury).

Trophée Initiation	/Poney 5	→ Hunter Club Poney 2
Trophée Jeunes Espoirs	/Poney 4	→ Hunter Club Poney 2 et +
Trophée Compétition I	/Poney 3	→ Hunter Club Poney 1
Trophée Compétition II	/Poney 2	→ Hunter Club Poney 1 et +
Trophée Initiation	/Club 3	→ Hunter Club 3
Trophée Jeunes Espoirs	/Club 2	→ Hunter Club 2 et +
Trophée Compétition I	/Club 1	→ Hunter Club 1 et +

NB : Les organisateurs devront faire appel à un juge référent (pour 2012 : P. BUISINE / P. BORG / G. FERNANDES) ainsi qu'à un chef de piste agréé (P. BORG/ M. EICHNER / P. MAURY) pour que les résultats soient validés par la commission.

Le nombre de cavaliers qualifiés sera précisé ultérieurement.

Les cavaliers qualifiés ne pourront concourir que dans une seule série.

En cas de qualification dans plusieurs séries, les cavaliers seront automatiquement inscrits dans la série supérieure. En cas de rattrapage, seul l'enseignant de son club pourra choisir dans quel série le cavalier pourra concourir.

**Un même cheval ou poney pourra participer à 2 épreuves finales.**

Dans les finales (de chaque série) chaque cavalier ne pourra concourir qu'avec un seul cheval ou poney, qui pourra être différent de celui, (ou ceux) avec lequel (lesquels) il se sera qualifié. Le droit d'entrée de la finale sera de 40 euros. Les plaques, coupes, et flots seront offerts par le Comité Départemental.

#### **4. Critérium :**

Coefficient 2 pour la Finale.

Les trois (3) premiers cavaliers classés de chaque Trophée, par addition des points des épreuves qualificatives (coeff. 1) et de la finale (coeff. 2) seront récompensés par le Comité Départemental au titre du Critérium 2012.

**La remise des prix aura lieu à la suite de la finale.**

La Commission CSO du CDE de Haute-Savoie arbitrera le Trophée de Haute-Savoie et sera la seule habilitée à régler tous les litiges.

COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE

COMMISSION CSO

Responsable : Manu Eichner

Membres : Alain Maury, Patrick Gerlier, Marion Buhler, Bertrand Delacour, Alex Siron, Xavier Rebelle, Carole Bouchereau, Jean-Paul Cléret, Philippe Maury.

Le 24 août 2011